



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux psychiatriques

Question écrite n° 43428

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les difficultés quant au transfert d'un malade, au titre du rapprochement familial, d'un hôpital psychiatrique à un autre. En effet, il semble que le médecin chef responsable d'un tel établissement ait la possibilité de s'opposer à un tel transfert contre l'avis des familles. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions pour faciliter les rapprochements familiaux et s'il envisage d'encadrer le pouvoir décisionnel du médecin chef à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43428

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5279